

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 SEPTEMBRE 2009**

Le dix huit septembre deux mille neuf à 21 h, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la présidence de M. Jacques POUGET, Maire.

Etaient présents : Mme BACH Claudette, M. BOISSEL Serge, Mme COUREAU Aline, MM DAYMA Antonin, DOLO Stéphane, Melle MARTINEZ Christel, M. MESSAL Guy, Mme MIREY Manuelle, M. PINSARD Paul.

Absents excusés : M. LINON Serge, Mme MARTY Marie-Christine, M.ROUZIES Jean-Claude, SEGUY Jean-Luc.

Absent : M. CAGNAC Christian.

M. DOLO Stéphane est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire appelle les observations du Conseil sur le compte-rendu de la séance du 22 juillet 2009.

Une observation est faite par Monsieur Paul PINSARD, en questions diverses, il est indiqué : « demande de 5 journées supplémentaires au syndicat d'assainissement des cours d'eau de Montcuq, mais il ne s'agit pas de supplément, en début d'année, il a été confié au Syndicat 5 journées et Monsieur PINSARD informait l'assemblée que ces 5 journées avaient été utilisées. Aucune autre observation n'est faite et le compte-rendu est adopté à l'unanimité. Il rend compte des décisions par délégation prises depuis la dernière réunion :

- Instauration des tarifs de vente des repas et prestations produits aux écoles publiques, à compter du 1/09/2009, décision du 23/07/2009 :
 - * Tarif repas élève : 2,95 € (ancien tarif 2,80 €),
 - * Tarif repas enseignant ou autre intervenant dans le cadre scolaire ou péri scolaire : 4.40 € (ancien tarif 4.20 €)
 - * Tarif repas jeune en contrat de formation post-scolaire et Foyer de vie du Mas de La Tour : 4,40 € (ancien tarif 4.20 €)
 - * Tarif garderie matin élève : 0.50 € (tarif inchangé)
 - * Tarif garderie soir élève : 0.50 € (tarif inchangé)
 - * Tarif goûter (élève section maternelle) : 0,60 € (tarif inchangé)
 - * Tarif goûter : (élève 1^{ère} année, toute petite section) : 0.30 € (tarif inchangé).

- Achat d'un photocopieur MINOLTA pour le service administratif de la Mairie, montant de 5800 € HT, soit un montant TTC de 6938.14 €, décision du 11/08/2009.
- Remboursement de la caution à Melle AUSSET Magali d'un montant de 483.24 € pour le logement n°3 de type 3 à la résidence des Marronniers.

DETAIL DE L'ORDRE DU JOUR :

1 – Aménagement d'un terrain de sports

Pour les besoins des clubs sportifs de la commune, le football club Lalbenque-Fontanes et Lalbenque-Multi-sports, une partie du terrain de sport au dessus de l'école maternelle a été aménagé.

Il convient pour les entraînements de prévoir un éclairage de ce terrain.

Après réception de plusieurs devis, l'assemblée délibérante choisit la solution aérienne de l'entreprise VIGILEC pour un montant HT de 6 884.24 €, soit 8 233.55 € TTC.
Le Maire, ayant délégation en matière d'achats publics jusqu'à 10 000 € HT, prendra une décision et signera le bon de commande correspondant.

2 - Décision modificative budgétaire n° 2 : Budget principal

Vous trouverez ci-dessous le détail de la décision modificative budgétaire d'un montant de 16 000 € essentiellement pour la section d'investissement.

Il s'agit de réajuster quelques crédits en fonction de l'évolution de certaines opérations d'investissement, de nouveaux crédits pour le besoin d'achat d'un photocopieur.

| Désignation | Dépenses | Recettes |
|---|-----------------|-----------------|
| INVESTISSEMENT | | |
| D-2315 : installations, matériel et out technique | + 16 000 € | |
| R-238 : avances et acpts versés sur commandes | | + 16 000 € |
| TOTAL R 041 Opérations patrimoniales | + 16 000 € | + 16 000 € |
| D 205-217 Acq.mat et mob divers PG2008 | - 1643.20 € | |
| TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles | - 1643.20 € | |
| D 2183-227 : Equipement d'un photocopieur service administratif | + 7 000 € | |
| D 2184-225 : Acq.mat et mob divers 2009 | + 1643.20 € | |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | + 8 643.20 € | |
| D-2313-127 : Réhabilitation 13 logts sociaux | + 700 € | |
| D-2313-132 : Rénovation église ST QUIRIN | + 2 000 € | |
| D-2313-223 : Construction d'un réfectoire | - 7 700 € | |
| D-2315-222 : Réfection du réseau pluvial | - 2 000 € | |
| TOTAL D 23 : immobilisations en cours | - 7 000 € | |
| TOTAL GENERAL | 16 000 € | 16 000 € |

3 – Mise en place du temps partiel dans la collectivité

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la possibilité de mettre en place le temps partiel dans la collectivité.

Il s'agit du temps partiel sous réserves de nécessités de services, les bénéficiaires sont les agents stagiaires, titulaires à temps complet et les agents non titulaires comptant au moins un an d'ancienneté à temps complet.

Le temps partiel est accordé par période comprise entre 6 mois et un an renouvelable pour la même durée et dans la limite de 3 ans. Au-delà de 3 ans, possibilité de renouveler dans les mêmes conditions.

La quotité du temps partiel peut aller de 50, 60, 70, 80 ou 90 % du temps plein.

L'organisation du travail à temps partiel peut se définir de façon quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle.

Le Comité technique paritaire a été saisi dans sa séance du 4 septembre 2009 pour donner un avis sur la possibilité d'instaurer le temps partiel. L'instance a émis un avis favorable.

L'assemblée est favorable à l'autorisation de mise en place du temps partiel dans la collectivité. Les éventuelles demandes des agents seront étudiées et aménagées au cas par cas.

4 – Modifications des effectifs

Suite à la mise en place du personnel de la rentrée scolaire 2009-2010, en séance du 22/07/2009, nous avons procédé aux modifications d'horaires ou créations supplémentaires.

A ce jour, après saisine du Comité Technique Paritaire du 4 septembre, les suppressions de postes ont été validées, et sont les suivantes :

- suppression de 2 postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe à 6 h/semaine, car création de 2 postes à 7 h d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe ;

- suppression de 2 postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe à 3 h/semaine, car création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à 6 h/semaine).

5 - Questions diverses

- Dans le cadre de la destruction de l'ancienne station d'épuration, on tiendra compte de la possibilité de traitement des eaux du réseau pluvial qui arrive à proximité.
 - Pour information, un contrat d'assistance technique a été conclu pour vérifier le bon fonctionnement du défibrillateur, 175 € HT/AN.
 - Monsieur Antonin DAYMA, délégué au Syndicat des eaux de l'Iffernet a présenté le rapport annuel sur le Prix et la Qualité de l'eau en 2008. Ce document est disponible en Mairie pour toute consultation.
 - Lecture du courrier de Monsieur François FLAUJAC au Conseil Municipal : une étude de signalisation en amont des panneaux annonçant l'entrée du village sera proposée prochainement au Conseil Général.
 - Le Conseil municipal a évoqué l'agrandissement des cimetières de Lalbenque et de St Hilaire.
 - Le Conseil municipal envoie une motion de soutien aux salariés de France Télécom, dont certains habitent le territoire, afin que leur activité perdure sur le site de CAHORS.
 - La commémoration du 11 novembre aura lieu le samedi 14 Novembre à 12 h et sera suivie de la mise en place de la plaque du nouveau parking du bâtiment de la Communauté de Communes du Pays de LALBENQUE, intitulée « PLACE du 19 Mars 1962, Cessez le Feu en Algérie ».
 - Le nouveau site internet est créé à l'adresse www.lalbenque.fr. Il comporte de nombreuses rubriques concernant la vie locale. On y trouvera régulièrement l'intégralité des comptes-rendus du Conseil Municipal.
- Par ailleurs, le Lalbenque.Infos de septembre est prochainement dans les boîtes aux lettres. Il est demandé aux personnes qui ne le recevraient pas, de bien vouloir le signaler en Mairie.
- Forum des associations : il a eu lieu le samedi matin 12 septembre et a rassemblé de manière conviviale 26 associations.
 - Site de Cournesses : la réunion publique de présentation du projet de réhabilitation du communal de Cournesses aura lieu le vendredi 2 Octobre à 21 h à la Mairie.
 - Le groupe de travail constitué pour réaliser le plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics pour les personnes handicapés s'est réuni pour établir un pré-diagnostic des équipements en place.

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h.

A LALBENQUE, le 24 Septembre 2009

Le Maire

J.POUGET.